REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

PROCES VERBAL

Séance du 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, mardi 19 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Sylvie DOUBLET, Nicolas BLIN, Geoffrey BERNAUS, Francis DOREY, Cécile BISSON, Christine PLATEAU.

Procurations : Christel MARCILLAUD-PITEL à Sylvie DOUBLET
Sophie DROUAIRE à Nicolas BLIN

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 13/12/2023.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

-1- ADHESION A L'UNION NATIONALE DES CCAS.

Mme Lerosier, Adjointe au maire déléguée à l'action sociale, présente les missions de l'Union nationale des CCAS.

Missions stratégiques

- **Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS/CIAS,**
- **Accompagner les adhérents** en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités,
- **Valoriser et promouvoir l'action sociale publique** au plan communal et intercommunal, en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des CCAS/CIAS,
- **Développer l'échange d'expériences,** l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale et cela au plan national mais aussi européen,

- **Dialoguer avec les représentants de l'Etat,** les parlementaires, les administrations, les partenaires pour adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

Elle vise également à faire connaître leur savoir-faire et la diversité de leurs actions locales.

Conseiller

Un conseil juridique - Nos conseillers techniques sont au service de nos adhérents pour répondre à toutes les **questions touchant la vie de leur CCAS :** application des dispositifs sociaux, organisation et fonctionnement, comptabilité, personnels, gestion d'établissements et de services, aides et secours, dispositifs de lutte contre les exclusions...

L'Unccas a mis en place de nombreux **groupes de travail** pour et avec les adhérents et les partenaires.

Informer

Un espace privé sur notre site

Les adhérents ont un accès privé à divers outils disponibles sur Internet, en particulier les fiches pratiques du site et ses autres ressources telles que les délibérations types, foires aux questions techniques et juridiques...

Une newsletter hebdomadaire

"Territoires du social en bref" est une lettre d'information électronique envoyée tous les vendredis aux destinataires choisis par l'adhérent (élu, directeur…). Synthétique, elle apporte un véritable service d'alerte sur l'**actualité sociale** de la semaine, sur les **appels à projets**, la **vie de l'Union**, etc.

A cette lettre s'ajoutent des messages ponctuels d'actualité (alertes canicule, mobilisation particulière autour d'une loi…).

Pour vous inscrire, saisissez votre adresse électronique dans le champ *« Newsletter »* en bas de cette page.

Le magazine Territoires du social à tarif préférentiel

Territoires du social présente chaque mois les initiatives menées par les CCAS, l'analyse d'un sujet à travers son dossier, des interviews de personnalités, le décryptage de dispositifs et réformes...

Des guides thématiques

Régulièrement, l'Unccas met gracieusement à disposition de ses adhérents des guides édités par ses soins ou en partenariat avec d'autres acteurs du secteur. Parmi les derniers : guide canicule, Covid-19 et handicap au quotidien, fabriquer l'action sociale de demain, insertion professionnelle et retour à l'emploi…

Accompagner sur le terrain

Travailler main dans la main avec nos Unions départementales

L'Unccas est structurée au plan local en unions départementales. Une présence territoriale qui permet une connaissance plus approfondie des **réalités du terrain** afin de mieux défendre les intérêts des CCAS/CIAS au niveau national. Cette structuration « décentralisée » permet surtout un contact direct avec les interlocuteurs locaux (conseils généraux, Caf, etc.). Chaque union locale développe des actions spécifiques à son territoire (formations, groupes de travail, colloques…) avec l'appui de l'Union nationale.

Les Unions départementales peuvent valoriser leurs actions via les supports d'information de l'Unccas.

Enquêtes : mieux connaître pour mettre en perspective

L'Unccas réalise souvent des enquêtes auprès des adhérents afin de dresser l'état des lieux de leurs équipements ou services et de leur implication dans tel ou tel dispositif (domiciliation, précarité énergétique, aide alimentaire…).

Publier vos offres d'emploi

La publication d'offres d'emploi ou de stage pour les structures adhérant à l'Unccas est **gratuite**, en fonction de la place disponible, dans la newsletter et sur le site internet.

Former

Notre centre de formation continue, destiné aux professionnels de l'action sociale et agréé pour la formation des élus locaux, propose une offre diversifiée portant à la fois des thèmes stratégiques (analyse des besoins sociaux, mise en œuvre de la participation des usagers, élaboration de l'état prévisionnel des recettes et dépenses dans le champ social...), des thèmes transversaux (management, accueil des usagers, RGPD...) et des sujets d'actualité (inclusion numérique, de la mise à l'abri au logement…).

Des tarifs préférentiels et différenciés selon la taille de la commune sont proposés pour les adhérents. Chaque année, ce sont plus de **900 stagiaires qui se forment avec le centre de formation de l'Unccas.**

Notre centre de formation est certifié Qualiopi. Cette certification, dont le ministère du Travail est l'autorité responsable, atteste de la qualité des processus de mise en œuvre des formations conformément aux critères du référentiel national qualité fixant les 7 critères et les 32 indicateurs qualité définis par les décrets de juin 2019.

Qui peut adhérer ? Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS), les personnes morales de droit public, communales et intercommunales, exerçant des activités d'action sociale, avec une délibération de leur conseil d'administration.

Si vous désirez adhérer à l'Unccas, **remplissez le formulaire d'adhésion ci-dessous et la délibération de votre conseil d'administration.** Pour plus de renseignements sur les modalités d'adhésion, envoyez-nous une demande d'information par mail ou contactez le siège de l'Unccas : 01 53 19 85 50.

Le montant des cotisations :

- pour les structures de moins de 3 150 habitants, la cotisation annuelle est forfaitaire est de **73 euros dont une partie est redistribuée à l'UDCCAS du département.**
- pour les structures de 3 150 à 100 000 habitants, la cotisation annuelle est de **0,03435 euro par habitant**
- pour les structures de plus de 100 000 habitants, la cotisation annuelle est de **0,03866 euro par habitant, plafonnée à 10 068 euros**

Après cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE,

-1- d'adhérer à l'Union nationale des CCAS.
-2- d'adhérer à l'UDCCAS du Calvados.
-3- dit que Mme le maire, la 1ière adjointe déléguée à l'action sociale ainsi que tous les membres du Comité Communal Consultatif des Affaires Sociales de la commune pourront représenter la commune dans les diverses instances et participer aux réunions de toutes natures de l'UNCCAS et du UDCCAS du Calvados.
-4- autorise Mme le maire ou sa première adjointe à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-2- DEVIS SENSING VISION – BORNES WIFI PUBLIC.

Mme la maire rappelle que les licences des bornes de WIFI Publics expirent au 21/02/2024. L'entreprise Sensing Vision 35250 CHEVAIGNÉ actuelle gestionnaire technique du réseau propose un renouvellement pour 3 ans (licences, stockage data, assistance) pour un montant de 5489 EUR HT soit 6586,80 EUR TTC (contrat Essentiel – devis n° D2023-093 du 01/12/2023)

Après avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité, DECIDE :

-1- d'accepter le devis de Sensing Vision présenté ci-dessus.
-2- autorise Mme le maire à signer ledit devis.

-3- SALON PHOTOS 2024 – REGLEMENT DE CONCOURS.

Mme le maire présente le règlement du concours photos qui aura lieu du 5 au 7 avril 2024.

Après échanges er compléments, le conseil municipal valide le règlement ainsi que le formulaire d'autorisation de prise de vue et diffusion annexés à la présente délibération.

+ Toute inscription à ce concours vaut acception du présent règlement.

-4- QUESTIONS DIVERSES.

Divers sujets abordés : pompe de relevage Rte de Courseulles ; remerciements de France Handicap et Ligue contre le cancer pour les subventions versées par la commune ; date limite pour déposer des dossiers DSIL/DETR 2024 : 29/02/24 ; Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables reportée pour 02/2024 ; enquête de satisfaction SDEC sur travaux rue des Pérelles ; projets SDEC 2024 ; carottage bitume RD153 Rue des Sablières.

Fin de séance à 20H20.

FEUILLE DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

-1- ADHESION A L'UNION NATIONALE DES CCAS.

-2- DEVIS SENSING VISION – BORNES WIFI PUBLIC.

-3- SALON PHOTOS 2024 – REGLEMENT DE CONCOURS.

LISTE DES PRESENTS

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Sylvie DOUBLET, Nicolas BLIN, Geoffrey BERNAUS, Francis DOREY, Cécile BISSON, Christine PLATEAU.
Procurations : Christel MARCILLAUD-PITEL à Sylvie DOUBLET
Sophie DROUAIRE à Nicolas BLIN
Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE
Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Mélanie LEPOULTIER **Maire**	**Nadège LEROSIER** **Secrétaire de séance**